

PROCÈS-VERBAL de la 438e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 6 juillet 2020, à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations, sans public, en application des mesures de distanciation sociale, et diffusée sur le site Web de la Ville ainsi que sur sa page Facebook.

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Corbeil, maire;
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Me Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2020-211
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 438e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 6 juillet 2020, à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations, sans public, en application des mesures de distanciation sociale, et diffusée sur le site Web de la Ville ainsi que sur sa page Facebook, soit et est adopté tel que présenté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-212
Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 15 juin 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 437e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 15 juin 2020, à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations, sans public, en application des mesures de distanciation sociale, et diffusée sur le site Web de la Ville ainsi que sur sa page Facebook, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-213

Adoption du règlement
2020-12 - Urbanisme -
Réserve de biodiversité de la
Moraine-d'Harricana.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le règlement 2020-12, amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 dans le but de faire correspondre les limites de certaines aires d'affectation à celles de la réserve de biodiversité de la Moraine-d'Harricana, et amendant également, à des fins de concordance, le règlement de zonage 2014-14 afin d'harmoniser le découpage des zones affectées à celui des aires d'affectation concernées, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-214

Adoption du règlement
2020-14 - Délégation, contrôle
et suivi budgétaires.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le règlement 2020-14, décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-215

Adoption du règlement
2020-20 - Gestion contrac-
tuelle.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le règlement 2020-20, amendant le règlement 2018-12 sur la gestion contractuelle, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Règlement 2020-21 et dépôt
d'un projet de règlement -
Animaux.

Un avis de motion est donné par la conseillère Karen Busque selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-21 amendant le règlement 2002-31 concernant les animaux, afin d'introduire des dispositions concernant les chiens dangereux et de préciser certains termes et définitions.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION

Règlement 2020-27 et dépôt
d'un projet de règlement -
Emprunt - Contribution
financière à la construction des
services municipaux sur la rue
Vanasse (partie au nord de la
3e Avenue Est).

Un avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Hébert selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-27 décrétant une dépense de 388 410 \$ et un emprunt de 388 410 \$ afin de verser une contribution financière à la Corporation de développement industriel de Val-d'Or pour la construction des services municipaux sur la rue Vanasse (partie au nord de la 3e Avenue Est).

Un projet de règlement est déposé.

RÉSOLUTION 2020-216

Autorisation de signature d'un contrat d'approvisionnement en gaz naturel à intervenir avec Énergir pour le bâtiment de service de la patinoire Bleu Blanc Bouge.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE la directrice générale, Me Sophie Gareau, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat d'approvisionnement en gaz naturel à intervenir avec Énergir, S.E.C., relativement au bâtiment de service de la patinoire *Bleu Blanc Bouge* et prévoyant la remise d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du *Programme de rabais à la consommation*.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-217

Autorisation de signature d'un bail à intervenir avec le MERN relativement à la location d'une partie de lot requise aux fins de l'aménagement de sentiers dans la Forêt récréative, lot 5 122 252, C.Q.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE la greffière, Me Annie Lafond, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, un bail à intervenir avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles relativement à la location d'une partie du lot 5 122 252 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 19 264 hectares, à des fins d'activités récréatives, sportives ou éducatives et pour un usage communautaire sans but lucratif (piste d'apprentissage et d'habileté de vélo de montagne et parcours d'hébertisme), le tout, pour un loyer annuel de 1 120 \$ excluant les taxes.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 2017-115, la Ville de Val-d'Or acceptait l'offre d'achat et autorisait la signature d'un acte de vente en faveur de Mme Josée Vienneau et M. Éric Sabourin du lot 5 722 423 du cadastre du Québec, situé sur la rue des Beaubois;

ATTENDU QUE la vente de ce terrain était assujettie aux conditions usuelles et à d'autres modalités, énoncées à la résolution 2017-115, soit:

- Le terrain n'est pas desservi par les réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout;
- L'acquéreur a l'obligation d'y construire un bâtiment principal dans les deux ans suivant la vente et à défaut, de rétrocéder le terrain à la Ville au prix payé sans autre indemnité;
- L'acquéreur ne peut vendre la propriété à un tiers avant d'avoir construit un bâtiment principal ayant sa façade et son accès sur la rue;
- L'acquéreur doit s'assurer de la conformité à la réglementation en vigueur du projet qu'il entend réaliser sur ce terrain;

ATTENDU QUE les acquéreurs n'ont pu respecter l'obligation de construire un bâtiment principal dans les deux ans suivant la vente;

ATTENDU QU'ils sollicitent l'autorisation de se départir de ce terrain en faveur de Mme Carol-Ann St-Laurent et M. Frédéric Chiasson, pour le prix de 40 000 \$;

ATTENDU QUE le conseil de ville est favorable à cette vente conditionnellement à ce que les nouveaux acquéreurs se soumettent aux conditions énoncées précédemment;

RÉSOLUTION 2020-218

Autorisation de signature d'un acte de vente d'un terrain situé sur la rue des Beaubois, lot 5 722 423, C.Q.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise la vente par Mme Josée Vienneau et M. Éric Sabourin en faveur de Mme Caroll-Ann St-Laurent et M. Frédéric Chiasson du lot 5 722 423 du cadastre du Québec, situé sur la rue des Beaubois, conditionnellement au respect par les nouveaux acquéreurs des modalités énoncées au préambule de la présente résolution, lesquelles devront apparaître à l'acte de vente.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir dans le cadre de cette transaction.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-219

Autorisation de signature d'un acte de servitude en faveur de la Ville sur deux parties de lot situées sur la rue des Distributeurs à des fins d'aqueduc et de fossé de drainage, lot 2 501 453, C.Q.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Giguère,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte relatif à l'établissement d'une servitude de passage, d'aqueduc et de non-construction et d'une servitude réelle et perpétuelle de drainage à ciel ouvert (fossé) et de non-construction sur deux parties du lot 2 501 453 du cadastre du Québec, situé sur la rue des Distributeurs, consenties en faveur de la Ville par la Corporation de développement industriel de Val-d'Or, tel que le tout est illustré sur un plan préparé par M. Benoît Sigouin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 9 576 de ses minutes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-220

Autorisation de signature d'un acte de servitude de drainage en faveur de la Ville sur une partie de lot située sur le chemin de Val-du-Repos, lot 6 348 380, C.Q.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Giguère,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte relatif à l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'écoulement des eaux, de drainage et de non-construction sur une partie du lot 6 348 380 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de Val-du-Repos, consentie en faveur de la Ville par Mme Alexie Ross et M. Frédéric Tremblay, tous deux représentés par M. Frédéric Vincent.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-221

Autorisation de signature d'une entente relative à des travaux municipaux avec la CDIVD concernant le développement de la rue Vanasse (partie au nord de la 3e Avenue Est).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à des travaux municipaux à intervenir entre elle et la Corporation de développement industriel de Val-d'Or concernant le développement de la rue Vanasse (partie au nord de la 3e Avenue Est).

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-222

Autorisation de signature du renouvellement de la commandite d'Hecla Québec concernant la dénomination de la salle située à l'intérieur du bâtiment de la place publique.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisiane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un addenda au protocole d'entente intervenu le 26 novembre 2015 entre Hecla Québec, le Marché public de la Vallée-de-l'Or et la Ville de Val-d'Or, visant le renouvellement d'une commandite de 25 000 \$ en contrepartie de la reconduction, pour une période additionnelle de 8 ans, de la dénomination de la *Salle Hecla Québec*, située à l'intérieur du bâtiment de la Place publique.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-223

Approbation de la liste des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisiane Morin,

QUE la liste des comptes payés (6 660 221,93 \$) et à payer (880 666,14 \$) pour le mois de mai 2020, totalisant 7 540 888,07 \$ (certificat de crédits suffisants no 171), soit et est approuvée telle que déposée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE les mandats respectifs de MM. Denys Chabot et Jean-Paul Bordeleau à titre de commissaires du comité consultatif de toponymie sont venus à échéance le 19 mars 2020;

ATTENDU QUE ces commissaires ont exprimé le désir que leur mandat soit reconduit;

ATTENDU QUE, conformément au règlement 2015-42 constituant le comité consultatif de toponymie, la durée de ces nouveaux mandats est de deux ans;

RÉSOLUTION 2020-224

Renouvellement du mandat de deux membres du comité consultatif de toponymie.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE les mandats respectifs de MM. Denys Chabot et Jean-Paul Bordeleau à titre de commissaires au sein du comité consultatif de toponymie soient et sont reconduits pour une période de deux ans ayant débuté le 20 mars 2020 et se terminant le 19 mars 2022.

Enfin, une invitation est lancée afin de combler un siège au sein du comité, qui est à la recherche d'un(e) candidat(e) ayant une bonne connaissance du territoire ainsi qu'un intérêt pour l'histoire de Val-d'Or.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Dépôt du rapport des mouvements de main-d'oeuvre pour le mois de juin 2020.

Conformément au règlement 2017-22 établissant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice des ressources humaines a déposé un rapport sur les mouvements de main-d'oeuvre au cours du mois de juin 2020.

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture et à l'installation d'une clôture au parc du Château d'eau, situé dans le secteur Sullivan;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux des trois entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES
Monsieur Debeaunavet – 9061-9628 Québec inc.	42 540,75 \$
Clôture Abitem Itée	43 426,74 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Monsieur Debeaunavet - 9061-9628 Québec inc., pour un montant de 42 540,75 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec ces recommandations;

RÉSOLUTION 2020-225

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture et à l'installation d'une clôture au parc du Château d'eau et octroi du contrat à Monsieur Debeaunavet-9061-9628 QC inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture et à l'installation d'une clôture au parc du Château d'eau soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Monsieur Debeaunavet - 9061-9628 Québec inc., pour un montant de 42 540,75 \$ incluant les taxes.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture et à la pose de pavé uni et de bordures de béton au parc du Château d'eau, situé dans le secteur Sullivan;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les deux entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES
Paysage Boréal (2007) inc.	73 134,45 \$
Design Béton Val-d'Or – 9435999 Canada inc.	132 213,98 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Paysage Boréal (2007) inc., pour un montant de 73 134,45 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-226

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture et à la pose de pavé uni et de bordures de béton au parc du Château d'eau et octroi du contrat à Paysage Boréal (2007) inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture et à la pose de pavé uni et de bordures de béton au parc du Château d'eau soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Paysage Boréal (2007) inc., pour un montant de 73 134,45 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la réfection de la toiture du bâtiment abritant les locaux administratifs de la Division des travaux publics, situé au 2200, boulevard Jean-Jacques-Cossette;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les deux entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES
Toiture Bon Prix Abitibi inc.	38 077,42 \$
Toitures Moses	55 040,83 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Toiture Bon Prix Abitibi inc., pour un montant de 38 077,42 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-227

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la réfection de la toiture du bâtiment abritant les locaux administratifs de la Division des travaux publics et octroi du contrat à Toiture Bon Prix Abitibi inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la réfection de la toiture du bâtiment abritant les locaux administratifs de la Division des travaux publics, situé au 2200, boulevard Jean-Jacques-Cossette, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Toiture Bon Prix Abitibi inc., pour un montant de 38 077,42 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville doit procéder à l'épandage de fibre de cèdre sur le site du parcours d'hébertisme de la Forêt récréative ainsi qu'au parc du Château d'eau du secteur Sullivan;

ATTENDU QUE seule l'entreprise 9201-6500 Québec inc. (Épandages Robert) offre ce service suivant le procédé d'épandage par soufflerie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 11.2.4 du règlement 2018-12 sur la gestion contractuelle, tout contrat de toute nature dont le prix varie entre 25 000 \$ et 99 000 \$ peut exceptionnellement être conclu de gré à gré si l'objet de la fourniture de matériel ou de services est dispensé de façon exclusive ou en lien avec un équipement qui est requis pour répondre le plus avantageusement aux besoins de la Ville;

ATTENDU QUE dans ce contexte, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ces contrats à 9201-6500 Québec inc. (Épandages Robert), pour les montants suivants:

SITE D'ÉPANDAGE	MONTANT, EXCLUANT LES TAXES
Parcours d'hébertisme, Forêt récréative	25 790,00 \$
Parc du Château d'eau, secteur Sullivan	29 680,00 \$

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec ces recommandations;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE, conformément à l'article 11.2.4 du règlement 2018-12 sur la gestion contractuelle, le conseil de ville octroie à 9201-6500 Québec inc. (Épandages Robert) les contrats relatifs à l'épandage par soufflerie de fibre de cèdre sur le site du parcours d'hébertisme de la Forêt récréative ainsi qu'au parc du Château d'eau du secteur Sullivan pour les montants respectifs de 25 790 \$ et 29 680 \$ excluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation aux fins de la réalisation de travaux de peinture au centre d'entraînement des pompiers;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule des deux entreprises invitées a déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit Dion Peinture Industrielle inc., pour un montant de 34 486,75 \$ incluant les taxes;

RÉSOLUTION 2020-228

Octroi de contrats à 9201-6500 Québec inc. (Épandages Robert) relatifs à l'épandage de fibre de cèdre par soufflerie sur le site du parcours d'hébertisme de la Forêt récréative et au parc du Château d'eau.

ATTENDU QUE, la conformité de cette soumission ayant été constatée, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au seul soumissionnaire;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-229

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation de travaux de peinture au centre d'entraînement des pompiers et octroi du contrat à Dion Peinture Industrielle inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation de travaux de peinture au centre d'entraînement des pompiers soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Dion Peinture Industrielle inc., pour un montant de 34 486,75 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-230

Demande de renouvellement d'un bail non exclusif pour l'exploitation de substances minérales de surface présentée par Béton Barrette inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le conseil de ville autorise Béton Barrette inc. à poursuivre l'exploitation non exclusive de substances minérales sur le site 32C04-057 identifié *BNE public* sur un plan préparé par la MRC de La Vallée-de-l'Or, daté du 27 mai 2020 et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Correspondance.

La conseillère Céline Brindamour procède à la lecture d'une lettre reçue du comité *Embellir Val-d'Or*, remerciant ses partenaires de leur soutien à ses activités.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Le public n'étant pas admis dans la salle réservée aux délibérations, aucune question n'est adressée directement au conseil de ville, ni n'a été reçue par la poste ou par courriel.

RÉSOLUTION 2020-231
Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,
APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,
QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ET la séance est levée à 19h56.



PIERRE CORBEIL, maire



ANNIE LAFOND, notaire
Greffière